|  |  |
| --- | --- |
| NOMPRENOMADRESSECODE POSTALVILLEADRESSE MAIL | DATE |

Madame, Monsieur,

Je sollicite une attestation de provenance pour participer à l’exposition ornithologique de LIEUX ET ADRESSE RASSEMBLEMENT qui se déroule du DATE DE DEBUT – DATE DE FIN .

Je certifie que les oiseaux de mon élevage de perruches ondulées (Psittaciformes) :
❒ n’ont pas participé dans les 21 jours précédant cette nouvelle manifestation, à d’autres expositions ou concours.
❒ sont confinés en salle d’élevage ou en volière,
❒ La traçabilité de mes perruches ondulées est assurée. (Identification par bague fermée gravée officielle, registre élevage etc.)

En fonction du contexte sanitaire, je sollicite aussi et si besoin la mise en application de la dérogation pour mes oiseaux de cages et volière élevés en environnement confiné conformément aux articles 11, 13 et 18 de l’Arrêté du 25 septembre 2023 relatif aux mesures de surveillance, de prévention, de lutte et de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP):

MESURES APPLICABLES EN RISQUE « MODÉRÉ » - Article 11 ( Zones à Risque de Diffusion ) et Article 13 ( Zones à Risque Particulier )
Les mesures d'interdictions et de dérogations prévues aux 2° et 3° de
l'article 18 s'appliquent aux rassemblements d'oiseaux dans les zones à
risque de diffusion ou particulier et à la participation d'oiseaux originaires de zones
à risque de diffusion ou particulier concernées par le risque « modéré ».

MESURES APPLICABLES EN RISQUE « ÉLEVÉ » - Article 18
3° La participation à des rassemblements de volailles ou d'oiseaux originaires de zones situées dans des parties du territoire où le niveau de risque est « élevé » est interdite. Par dérogation, sont autorisées :
a) La participation à des rassemblements des volailles ou oiseaux originaires de zones où le niveau de risque est « élevé » et appartenant à des espèces listées en annexe I du présent arrêté ;
...

Je vous remercie par avance et vous prie d’agréer mes salutations respectueuses.

Date et signature :